



SOCIÉTÉS MUSICALES

FICHE DE DÉCLARATION D'EFFECTIF

POUR LE CALCUL DE LA REDEVANCE SEAM

2025/2026

CONVENTION ANNUELLE DE REPROGRAPHIE
(batteries-fanfares / orchestres d'harmonie, orchestres à plectres / ensembles d'accordéons / big-bands, brass-bands, bandas)

1. Coordonnées

Nouvel adhérent : **Oui** / **Non**

Nom de la Société Musicale			
Adresse <u>postale</u>			
Code postal			
Ville			
Président - Tel			
Trésorier - Tel			
Adresse Mail (indispensable)		Mail N°2 :	
Site Internet			

Adresse de facturation – de préférence Trésorier ou Président

Chez			
N° et voie			
Code postal			
Ville			

2. Nom des responsables de la Société Musicale

Président			
Directeur Musical			
Trésorier (Adresse et Mail)			

3. Société adhérente à la Confédération Musicale de France (CMF) → ☐ (Cocher la case si oui)

4. L'effectif de la Société Musicale (cocher la case correspondante au nombre de musiciens)

	Tranche 1 De 0 à 20 musiciens	Tranche 2 De 21 à 50 musiciens	Tranche 3 De 51 à 70 musiciens	Tranche 4 Plus de 70 musiciens
Tarif normal	99,00 € TTC ☐	154,00 € TTC ☐	214,50 € TTC ☐	308,00 € TTC ☐
Tarif Adhérent CMF	94,05 € TTC ☐	146,30 € TTC ☐	203,78 € TTC ☐	292,60 € TTC ☐

5. Fait à _____, le _____/201__

Signature et cachet de la Société Musicale :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus (Art. 4 de la Convention)

Identifiant :

Facture N° :

Par chèque N°

Par Virement du :

Document à retourner à : SEAM

31 rue de Châteaudun – 75009 PARIS

Tél. 01.42.96.76.46 - E-mail : seam@seamfrance.fr – Site : www.seamfrance.fr